

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	67,00 €
avec la propriété industrielle	110,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	80,00 €
avec la propriété industrielle	131,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	98,00 €
avec la propriété industrielle	160,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule.....	51,00 €

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions)	7,50 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,00 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,40 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...).....	8,70 €

SOMMAIRE

DÉCISION SOUVERAINE

Décision Souveraine en date du 27 août 2009 nommant les membres du Conseil d'Administration de l'Association dénommée «Comité National Monégasque - Conseil Mondial de l'Energie» (p. 4556).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.333 du 20 août 2009 portant nomination du Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New York (p. 4557).

Ordonnance Souveraine n° 2.334 du 20 août 2009 portant nomination d'un Consul Honoraire de la Principauté à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) (p. 4557).

Ordonnance Souveraine n° 2.335 du 20 août 2009 portant nomination d'un Consul Honoraire de la Principauté à Miami (Etats-Unis d'Amérique) (p. 4557).

Ordonnance Souveraine n° 2.336 du 20 août 2009 portant nomination d'un Vice-Consul Honoraire de la Principauté à Miami (Etats-Unis d'Amérique) (p. 4558).

Ordonnance Souveraine n° 2.337 du 20 août 2009 portant nomination d'un Vice-Consul Honoraire de la Principauté à Bangkok (Thaïlande) (p. 4558).

Ordonnances Souveraines n° 2.338 à n° 2.346 du 20 août 2009 admettant, sur leur demande, des fonctionnaires à faire valoir leurs droits à la retraite anticipée (p. 4558 à p. 4562).

Ordonnance Souveraine n° 2.348 du 27 août 2009 portant nomination d'un Consul Honoraire de la Principauté à Postdam (République Fédérale d'Allemagne) (p. 4563).

Ordonnance Souveraine n° 2.353 du 1^{er} septembre 2009 portant nomination d'un Attaché au Service d'Honneur de S.A.S. le Prince Souverain (p. 4563).

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 2009-434 du 1^{er} septembre 2009 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 4563).

ARRÊTÉS DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2009-22 du 27 août 2009 portant recrutement d'un greffier (p. 4564).

Arrêté n° 2009-23 du 27 août 2009 rapportant une décision de placement en position de disponibilité (p. 4564).

AVIS ET COMMUNIQUÉS**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 4565).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis relatif au recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires, publié au Journal de Monaco du 19 juin 2009 (p. 4565).

Avis de recrutement n° 2009-134 d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de la Sûreté Publique (p. 4565).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 4566).

MAIRIE

Liste des arrêtés municipaux d'autorisation d'occupation privative du domaine public communal et des voies publiques d'une durée supérieure ou égale à six mois et d'une superficie supérieure ou égale à 10 m² (p. 4566).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-084 d'un poste d'Auxiliaire de vie au Service d'Actions Sociales et de Loisirs (p. 4570).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-085 d'un poste de surveillant(e) à temps partiel (14 heures hebdomadaires) à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III, pour l'année scolaire 2009/2010 (p. 4570).

INFORMATIONS (p. 4570).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 4571 à p. 4580).

DÉCISION SOUVERAINE

Décision Souveraine en date du 27 août 2009 nommant les membres du Conseil d'Administration de l'Association dénommée «Comité National Monégasque - Conseil Mondial de l'Energie».

Par Décision Souveraine en date du 27 août 2009, S.A.S. le Prince Souverain a nommé, pour une durée de trois ans, membres du Conseil d'Administration de l'Association dénommée «Comité National Monégasque - Conseil Mondial de l'Energie», les personnes suivantes :

- S.E.M. Bernard FAUTRIER, Président,

- MM. Gildo PALLANCA, Vice-président,

Raoul VIORA, Secrétaire,

Eric IMBERT, Trésorier,

Alexandre GIRALDI, Conseiller,

Cyril GOMEZ, Conseiller,

Patrick VAN KLAVEREN, Conseiller.

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.333 du 20 août 2009 portant nomination du Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New York.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

S.E. Mme Isabelle PICCO est nommée Notre Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New York, à compter du 7 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.334 du 20 août 2009 portant nomination d'un Consul Honoraire de la Principauté à Abidjan (République de Côte d'Ivoire).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des Consulats ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean-Marie Philippe ACKAH est nommé Consul Honoraire de Notre Principauté à Abidjan (République de Côte d'Ivoire).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.335 du 20 août 2009 portant nomination d'un Consul Honoraire de la Principauté à Miami (Etats-Unis d'Amérique).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des Consulats ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Michèle KESSLER est nommée Consul Honoraire de Notre Principauté à Miami (Etats-Unis d'Amérique).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.336 du 20 août 2009 portant nomination d'un Vice-Consul Honoraire de la Principauté à Miami (Etats-Unis d'Amérique).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des Consulats ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Tomas ABREU est nommé Vice-Consul Honoraire de Notre Principauté à Miami (Etats-Unis d'Amérique).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.337 du 20 août 2009 portant nomination d'un Vice-Consul Honoraire de la Principauté à Bangkok (Thaïlande).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des Consulats ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Siraveth SUKHANETR est nommé Vice-Consul Honoraire de Notre Principauté à Bangkok (Thaïlande).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.338 du 20 août 2009 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.497 du 24 juin 1998 portant nomination d'une Infirmière dans les établissements d'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 11 mars 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Anne-Marie BOUSSIEUX, épouse BLANCHY, Infirmière dans les établissements d'enseignement, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 10 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.339 du 20 août 2009 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.001 du 21 mai 1999 portant nomination d'un Professeur certifié d'anglais dans les établissements scolaires de la Principauté ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1^{er} avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Armande SANGIORGIO, épouse COLETTI, Professeur certifié d'anglais dans les établissements d'enseignement, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 10 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance souveraine n° 2.340 du 20 août 2009 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.593 du 22 mai 1975 portant nomination d'un Professeur de Mathématiques dans les établissements scolaires de la Principauté ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1^{er} avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Alan EASTWOOD, Professeur de mathématiques dans les établissements d'enseignement, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 10 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.341 du 20 août 2009 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.794 du 20 mars 2001 portant nomination et titularisation d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mars 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Fatiha BABOUCH, épouse GIAUNA, Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, avec effet du 10 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.342 du 20 août 2009 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.771 du 22 avril 2003 portant nomination et titularisation d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Nicole ROBINI, épouse LEBRUN, Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, avec effet du 10 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.343 du 20 août 2009 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.875 du 20 avril 1993 portant titularisation d'une Jardinière d'enfants dans les établissements d'enseignement de la Principauté ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1^{er} avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Patricia NARMINO, Jardinière d'enfants dans les établissements d'enseignement, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 10 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.344 du 20 août 2009 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.116 du 23 novembre 1993 portant nomination d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mars 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Catherine JONIAUX, épouse PEYRET, Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, avec effet du 10 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.345 du 20 août 2009 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.681 du 14 février 2003 portant nomination d'un Conseiller Principal d'Education dans les établissements d'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1^{er} avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Laurence BRENKY, épouse PICCO, Conseiller Principal d'Education dans les établissements d'enseignement, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, avec effet du 10 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.346 du 20 août 2009 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.966 du 6 janvier 1977 portant nomination d'un Professeur de Sciences Physiques dans les établissements scolaires de la Principauté ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1^{er} avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Colette BABIN, épouse OTTO, Professeur de Sciences Physiques dans les établissements d'enseignement, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 10 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.348 du 27 août 2009 portant nomination d'un Consul Honoraire de la Principauté à Postdam (République Fédérale d'Allemagne).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 mars 1878, modifiée, et l'ordonnance souveraine n° 862 du 9 décembre 1953 portant organisation des Consulats ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, modifiée, portant classification des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Barbara ZUMBAUM est nommée Consul Honoraire de Notre Principauté à Postdam (République Fédérale d'Allemagne).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.353 du 1^{er} septembre 2009 portant nomination d'un Attaché au Service d'Honneur de S.A.S. le Prince Souverain.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la Décision Souveraine du 10 décembre 1982 fixant le statut des Membres de la Maison Souveraine ;

Vu Notre ordonnance n° 958 du 7 février 2007 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Dominique SIMON, Secrétaire à Notre Service d'Honneur, est nommée an qualité d'Attaché auprès de Notre Chargé de Mission, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le premier septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 2009-434 du 1^{er} septembre 2009 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.133 du 23 mai 2007 portant nomination et titularisation d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement ;

Vu la requête de Mme Nathalie GUERIN en date du 17 avril 2009 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mai 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Nathalie GUERIN, Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité pour une période de six mois, jusqu'au 9 mars 2010.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le premier septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

ARRÊTÉS DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2009-22 du 27 août 2009 portant recrutement d'un greffier.

NOUS, Directeur des Services Judiciaires ;

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance organique du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Vu la loi n° 1.228 du 10 juillet 2000 portant statut des greffiers ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.893 du 29 mai 2001 définissant les fonctions afférentes aux catégories d'emploi des greffiers ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

Il est ouvert un concours sur titres et références en vue du recrutement d'un greffier au Greffe Général, catégorie B, indices majorés extrêmes 332/467.

ART. 2.

Les candidats(es) à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque, le cas échéant ;
- être âgé(e) de 25 ans au moins à la date de publication du présent arrêté au Journal de Monaco ;

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement du second degré ou d'une formation générale s'établissant au niveau de ce diplôme ;

- justifier de connaissances ou d'une expérience professionnelle en matière juridique ou judiciaire ;

- avoir une bonne pratique de la dactylographie et de la saisie sur ordinateur ;

- posséder, si possible, des connaissances en anglais ou en italien permettant de comprendre les documents judiciaires établis en ces langues.

L'attention des candidats(es) est appelée sur le fait qu'ils (elles) seront amené(e)s à effectuer des permanences.

ART. 3.

Les candidats(es) devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque),
- une copie certifiée conforme des références présentées.

ART. 4.

Le jury de concours est composé comme suit :

- Mme Martine PROVENCE, Secrétaire Général de la Direction des Services Judiciaires, Président,

- Mme Béatrice BARDY, Greffier en Chef,

- Mme Liliane BEVERAGGI, Greffier en Chef Adjoint.

ART. 5.

Le recrutement s'effectuera conformément aux dispositions des articles 12 à 15 de la loi n° 1.228 du 10 juillet 2000.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le vingt-sept août deux mille neuf.

*Le Directeur des
Services Judiciaires,*
Ph. NARMINO.

Arrêté n° 2009-23 du 27 août 2009 rapportant une décision de placement en position de disponibilité.

NOUS, Directeur des Services Judiciaires ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 modifiée, portant statut des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.132 du 23 mai 2007 portant nomination d'une standardiste à la Direction des Services Judiciaires ;

Vu Notre arrêté n° 2009-12 du 30 avril 2009 plaçant, sur sa demande, une standardiste en position de disponibilité pour une période de six mois ;

Arrêtons :

L'arrêté n° 2009-12 du 30 avril 2009 plaçant, sur sa demande, Mme Audrey PALMERO, épouse AGRATI, en position de disponibilité, est abrogé à compter du 14 septembre 2009.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le vingt-sept août deux mille neuf.

*Le Directeur des
Services Judiciaires,
Ph. NARMINO.*

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros TTC.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis relatif au recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires, publié au Journal de Monaco du 19 juin 2009.

Il est rappelé que par arrêté ministériel n° 2009-298 du 15 juin 2009, a été ouvert un concours en vue du recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires.

Les candidatures à ce concours sont à adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, avant le 14 septembre 2009.

Avis de recrutement n° 2009-134 d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de la Sûreté Publique.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de la Sûreté Publique pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. de secrétariat ;
- ou, à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de secrétaire ;
- maîtriser parfaitement l'outil informatique et la bureautique (Word, Excel,...) ;
- être apte à procéder à des opérations de manutention de dossiers ;
- être apte à assurer un service de jour et de nuit, week-ends et jours fériés compris ;
- une bonne connaissance de la grammaire et de l'orthographe serait appréciée.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne l'avis de recrutement visé ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement sis 13, rue des Roses au 2^{ème} étage, composé de 3 pièces, cuisine, salle de bain, wc, une mansarde et une cave, d'une superficie de 65 m².

Loyer mensuel : 1.400,00 euros.

Charges mensuelles : 50,00 euros.

Visites :

- jeudi 10 septembre 2009, de 14 h à 15 h,

- mardi 15 septembre 2009, de 11 h 30 à 12 h 30.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence MARCHETTI, 20, rue Princesse Caroline à Monaco, téléphone : 93.30.24.78 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er} ;

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 4 septembre 2009.

MAIRIE

Liste des arrêtés municipaux d'autorisation d'occupation privative du domaine public communal et des voies publiques d'une durée supérieure ou égale à six mois et d'une superficie supérieure ou égale à 10 m².

BENEFICIAIRE	ENSEIGNE	ADRESSE	DUREE DE L'AUTORISATION	SUPER-FICIE	N°
S.A.M. A ROCA	A ROCA	15, rue Louis Notari	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	28,60 m ²	2009-0815
M. Ange GIRALDI	A.G. BOATS	1, quai Antoine I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	14,90 m ²	2009-0108
S.A.R.L. MONACO PASTA	ALDENT	Rue de la Lùjernetta	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	11,00 m ²	2009-0954
M. Franck HERVE	ARISTON BAR	39, avenue Princesse Grace	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	73,10 m ²	2009-0594
S.A.M. J. GISMONDI - C. PASTOR MONTE-CARLO	ART & ROPY	11, avenue Princesse Grace	Du 12/03/2009 au 31/12/2009	24,00 m ²	2009-0956
M. Eric MARTINEZ	AU BEBE JOUFFLU	8, rue des Carnes	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	24,50 m ²	2009-0316
Mme Mireille GAGLIO	AU GATEAU DES ROIS	20, rue Princesse Caroline	Du 29/06/2009 au 31/12/2009	20,00 m ²	2009-2053
Mme Sabrina VACCARONO	AU ROYALTY	21, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	56,20 m ²	2009-0585
M. Olivier MARTINEZ	AUX SOUVENIRS DE MONACO	6, place du Palais	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	17,40 m ²	2009-0355
M. Jérôme MAIGNOT	BAR EXPRESS	22, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	53,00 m ²	2009-0573
M. Vincent CHALEIX et M. Alberto GABRIEL	BAR EXPRESS MONDIAL	3, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	25,00 m ²	2009-0816
Mme Christiane ARTIERI et M. Mohamed ACHTOUK	BAR-RESTAURANT TONY	6, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	17,60 m ²	2009-0798
M. Frédérick ANFOSSO	BILIG CAFE	11 bis, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	29,50 m ²	2009-0266
S.A.R.L. BRASSERIE DE MONACO	BRASSERIE DE MONACO	36, Route de la Piscine	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	393,00 m ²	2009-0583

BENEFICIAIRE	ENSEIGNE	ADRESSE	DUREE DE L'AUTORISATION	SUPER-FICIE	N°
M. Augusto José PEREIRA	BRIEFING CAFE	57, rue Grimaldi	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	20,00 m ²	2009-0268
M. Hervé PINTO DOS SANTOS	BUFFET DE LA GARE	9, allée Lazare Sauvaigo	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	45,00 m ²	2009-0238
S.A.R.L. CACIO E PEPE	CACIO E PEPE - OSTERIA ROMANA	32, quai Jean Charles Rey	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	21,00 m ²	2009-0363
S.A.R.L. ROMIKA	CHEZ BACCO	25, boulevard Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	27,00 m ²	2009-0182
S.A.R.L. ROMIKA	CHEZ BACCO	Quai Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	118,00 m ²	2009-0347
S.A.R.L. BIG APPETITE	COSMOPOLITAN RESTAURANT	7, rue du Portier	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	16,70 m ²	2009-0061
M. Patrick STAHL	CROCK'IN	22, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	36,80 m ²	2009-0236
M. Jean-Charles BOERI	D'A VUTA	1, rue Colonel Bellando de Castro	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	56,90 m ²	2009-0273
M. Roberto PASINELLI	EDEN BAR	9, place d'Armes	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	42,60 m ²	2009-0040
S.C.S. DEL BELLINO & Cie	FLASHMAN'S	7, avenue Princesse Alice	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	21,50 m ²	2009-0229
M. Thierry HUGUES	FREDY'S INTERNATIONAL	6, rue de l'Eglise	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	47,90 m ²	2009-0270
S.A.M. HOTEL MIRAMAR	HOTEL MIRAMAR	1 bis, avenue Président J-F Kennedy	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	16,00 m ²	2009-0183
M. Guy Alain MIERCZUK	INSTINCT	1, rue Princesse Florestine	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	60,20 m ²	2009-0181
M. Eric BURCKEL	KIOSQUE A JOURNAUX	Place d'Armes	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	11,10 m ²	2009-0598
M. Roberto ALLASIA	LA CARAVELLE	Quai Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	32,50 m ²	2009-0602
M. Roberto ALLASIA	LA CARAVELLE	Quai Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/07/2009	16,40 m ²	2009-0604
S.C.S. QUENON & Cie	LA DOLCE VITA	25, boulevard Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	14,50 m ²	2009-0151
S.A.M. BAR RESTAURANT SAN REMO	LA MAISON DU CAVIAR	1, avenue Saint Charles	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	16,40 m ²	2009-0150
M. Jean-Pierre SEMBOLINI	LA PAMPA	8, place du Palais	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	31,90 m ²	2009-0112
M. Franck BERTI	LA PANINOTECA	Quai Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	120,00 m ²	2009-0377
Messieurs ORSOLINI ET MARTINELLI	LA PIAZZA	9, rue du Portier	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	37,50 m ²	2009-0146
S.C.S. MOLLER & Cie	LA PLACE DU MARCHÉ	3, place d'Armes	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	48,70 m ²	2009-0141
M et Mme CICCOLELLA	LA PROVENCE	22 bis, rue Grimaldi	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	20,45 m ²	2009-0142
S.C.S. GROSSI & Cie	LA ROMANTICA	3, avenue Saint Laurent	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	15,75 m ²	2009-0235
M. et Mme DIDIER Patrick et Lucette	L'ATELIER DU GLACIER	9, rue Princesse Caroline	Du 01/06/2009 au 31/12/2009	12,00 m ²	2009-1729
M. Denis TARTAGLINO	LE BAMBI	11 bis, rue Princesse Antoinette	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	30,60 m ²	2009-0162
M. Denis TARTAGLINO	LE BAMBI	Quai Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	118,00 m ²	2009-0385

BENEFICIAIRE	ENSEIGNE	ADRESSE	DUREE DE L'AUTORISATION	SUPER-FICIE	N°
M. Richard BATTAGLIA	LE BAOBAB	Avenue Princesse Grace	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	86,30 m ²	2009-0106
M. Benito DI GIOVANNI	LE BOTTICELLI	1, avenue Président J-F Kennedy	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	36,00 m ²	2009-0240
M. Roland NATALI	LE COIN DU SOUVENIR	7, place du Palais	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	15,90 m ²	2009-0792
Mme Mireille GAGLIO	LE DAUPHIN VERT	20, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	37,30 m ²	2009-0239
Mme Mireille GAGLIO	LE DAUPHIN VERT	Quai Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	120,00 m ²	2009-0349
S.C.S. Jean-Christophe DUMAS & Cie	LE HUIT ET DEMI	4, rue Langlé	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	111,30 m ²	2009-0152
S.N.C. BUREAU & BEAUDOR	LE MONTE-CARLO BAR	1, avenue Prince Pierre	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	26,10 m ²	2009-0050
M. Enzo FRANCESCHINI	LE PINOCCHIO	30, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	10,10 m ²	2009-0324
M. Enzo FRANCESCHINI	LE PINOCCHIO	30-31, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/02/2009 au 31/12/2009	26,80 m ²	2009-0364
S.C.S. FRANCIS POIDEVIN & Cie	LE QUAI DES ARTISTES	4, quai Antoine I ^{er}	Du 01/02/2009 au 31/12/2009	306,20 m ²	2009-0809
M. Stephan MIRANDA	LE SAINT NICOLAS	6, rue de l'Eglise	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	34,40 m ²	2009-0375
Mme Michelle TERRAGNO	LE SANTA CRUZ	10, rue Terrazzani	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	34,40 m ²	2009-0158
S.C.S. LUPOLI & Cie	LE SHANGRI-LA	Quai Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	118,00 m ²	2009-0351
Mme Anna SANTAMARIA	LE STELLA POLARIS	3, avenue Président J-F Kennedy	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	12,60 m ²	2009-0242
S.A.M. SEHTAM	L'ESCALE	17, boulevard Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	41,20 m ²	2009-0159
S.A.M. SEHTAM	L'ESCALE	Quai Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	120,00 m ²	2009-0350
Mme Laure GABRIELLI	L'ESTRAGON	6/8, rue Emile de Loth	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	34,90 m ²	2009-0595
S.C.S. MIROGLIO & Cie	LO SFIZIO	27 bis, rue du Portier	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	17,20 m ²	2009-0228
Mme Ketty GASTALDI	LOGA CAFE	25, boulevard des Moulins	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	20,40 m ²	2009-0231
M. Daniel POYET	L'OLIVERAIE	Place des Moulins	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	50,20 m ²	2009-0716
S.A.M. MAISON MULLOT	MAISON MULLOT	19, boulevard des Moulins	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	21,00 m ²	2009-0227
M. Ange PIEPOLI	MC CARTHY'S PUB	7, rue du Portier	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	18,10 m ²	2009-0380
M. Arnoux CORPORANDY	MONACO BAR	1, place d'Armes	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	62,00 m ²	2009-0575
Mme Doris PICARD	MONACO SOUVENIRS MONTE-CARLO	8, place du Palais	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	21,00 m ²	2009-0034
S.A.R.L. TREBECCA	MOZZA	11, rue du Portier	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	38,00 m ²	2009-1246
S.A.R.L. MITICO	MYSTIC CAFE	16/18, rue Princesse Caroline	Du 31/05/2009 au 31/12/2009	80,00 m ²	2009-1731
M. Giancarlo TABURCHI	PASTA ROCA	23, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	16,80 m ²	2009-0325
Mme Karine COTTARD	PATISSERIE RIVIERA	27, boulevard des Moulins	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	16,50 m ²	2009-0178

BENEFICIAIRE	ENSEIGNE	ADRESSE	DUREE DE L'AUTORISATION	SUPER-FICIE	N°
S.C.S. ZANI & Cie	PIZZA PINO	7, place d'Armes	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	39,60 m ²	2009-0110
Mme Alexandra FISSORE	PIZZART	32,33, Route de la Piscine	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	205,00 m ²	2009-0957
Mme Catherine BIANCHERI-BORDERO	PIZZERIA DA CATERINA	Avenue Princesse Grace	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	116,30 m ²	2009-0057
M. Giancarlo TABURCHI	PIZZERIA DA SERGIO	22, rue Basse	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	15,50 m ²	2009-0326
M. Robert RICHELMI	PIZZERIA MONEGASQUE	4, rue Terrazzani	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	14,00 m ²	2009-0145
M. Luigi FORCINITI	PLANET PASTA	6, rue Imberty	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	19,00 m ²	2009-0163
M. Luigi FORCINITI	PLANET PASTA	6, rue Imberty	Du 01/05/2009 au 31/10/2009	22,20 m ²	2009-1446
M. Carlo ROSSI	PULCINELLA	17, rue du Portier	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	60,00 m ²	2009-0148
M. Lorenzo OLIVIERI	RESTAURANT LORENZO	7, avenue Princesse Grace	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	22,80 m ²	2009-0232
S.C.S. COBHAM & Cie	ROYAL THAI	18, rue de Millo	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	16,00 m ²	2009-0861
M. Savador TREVES	SASS'CAFE	11, avenue Princesse Grace	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	30,00 m ²	2009-0244
M. Savador TREVES	SASS'CAFE	11, avenue Princesse Grace	Du 12/03/2009 au 31/12/2009	30,00 m ²	2009-0944
S.C.S. LUPOLI & Cie	SHANGRI-LA	17, rue Princesse Caroline	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	78,00 m ²	2009-0114
S.C.S. MANTOVANI & Cie	SILVER SPOON	7, rue Suffren Reymond	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	25,00 m ²	2009-1651
S.A.M. STARS AND BARS	STARS AND BARS	Quai Antoine I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	434,60 m ²	2009-0099
S.A.R.L. TARTINE	TARTINE	30, Route de la Piscine	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	205,00 m ²	2009-0346
M. Franck BERTI	TEA FOR TWO	11, boulevard Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	33,00 m ²	2009-0376
S.A.R.L. TEDERFOOD	TENDER TO	Quai Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	88,00 m ²	2009-0161
Mme Carine DICK	TOPAZE	Place d'Armes	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	24,20 m ²	2009-0218
M. Frédérick ANFOSSO	U CAVAGNETU	14/16, rue Comte Félix Gastaldi	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	16,40 m ²	2009-0791
S.N.C. FILONI ET FAVARATO	VENEZIA AMERICAN BAR	27, boulevard Albert I ^{er}	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	50,00 m ²	2009-0149
S.A.R.L. 3G	WINE O'CLOCK	3, avenue Saint Laurent	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	19,00 m ²	2009-0600
S.A.R.L. MONACO GOURMET	ZEST	6, Route de la Piscine	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	504,00 m ²	2009-2637
M. Alain THOURAULT		3, place du Palais	Du 01/01/2009 au 31/12/2009	10,40 m ²	2009-0188
S.C.S. ALMONDO, FRITTELLA & Cie		28, quai Jean-Charles Rey	Du 01/06/2009 au 31/12/2009	20,00 m ²	2009-2266

Avis de vacance d'emploi n° 2009-084 d'un poste d'Auxiliaire de vie au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Auxiliaire de vie est vacant au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un des diplômes suivants : DPAS, DEAVS, ou titre équivalent ou à défaut avoir effectué un stage de formation complété par une expérience en milieu hospitalier ou en maison de retraite ;

- posséder une expérience en maintien à domicile de personnes âgées ;

- faire preuve d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail de manière à pouvoir assumer un service de jour et de nuit, samedis, dimanches et jours fériés compris ;

- posséder des qualités humaines permettant un contact permanent avec les personnes du 3^{ème} âge.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-085 d'un poste de surveillant(e) à temps partiel (14 heures hebdomadaires) à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III, pour l'année scolaire 2009/2010.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de surveillant(e) à temps partiel (14 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III, pour l'année scolaire 2009/2010.

L'âge limite au-delà duquel il n'est plus possible d'occuper un emploi de surveillant est fixé à 30 ans.

Les candidat(e)s devront remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un DEUG ou d'un diplôme équivalent ;

- poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur à l'exclusion de celles données par correspondance.

L'horaire de principe de chaque surveillant(e) (en dehors des examens, des concerts et manifestations de fin d'année) devra permettre d'assurer en alternance les surveillances suivantes :

- du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h 15 ;

- du lundi au jeudi : de 16 h à 20 h 45 ;

- le vendredi : de 16 h 30 à 20 h 45 ;

- être disponible pour la rentrée scolaire 2009/2010.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances visés ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;

- un curriculum-vitae ;

- deux extraits de l'acte de naissance ;

- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;

- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Cathédrale de Monaco

le 6 septembre, à 17 h,
Festival International d'Orgue avec Saki Aoki (Japon).

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I^{er} de Monaco «La Carrière d'un Navigateur».

Jusqu'au 30 novembre, de 10 h à 19 h,

Exposition «Les glaces polaires pour les générations futures».

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections phila-

téliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Grimaldi Forum Monaco

jusqu'au 13 septembre, de 10 h à 20 h (les jeudis et samedis jusqu'à 22 h),

Espace Ravel - exposition «Moscou : Splendeurs des Romanov».

Jardin Exotique

jusqu'au 20 septembre, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h,

Exposition de peintures sur le thème «Nuances d'été» à la Salle Marcel Kroenlein.

Le Métropole

jusqu'au 5 septembre,

Exposition de sculptures de Quirin Mayer.

Maison de l'Amérique Latine (sauf les dimanches et jours fériés)

jusqu'au 19 septembre, de 15 h à 19 h,

Exposition de Sculptures de Didier Duret : «Bronze en adolescence».

Fondation Prince Albert II de Monaco

jusqu'au 8 octobre,

«Eco-Art-Parade 2009» : exposition artistique environnementale.

Galerie Malborough Monaco

jusqu'au 18 septembre, de 11 h à 18 h (sauf les week-ends et jours fériés)

Exposition de peintures et sculptures de Manolo Valdès.

Jardins des Boulingrins

jusqu'au 30 septembre,

Exposition de sculptures monumentales de Manolo Valdès.

Nouveau Musée National de Monaco

jusqu'au 27 septembre, de 10 h à 18 h,

Exposition «Etonne-moi !» de Serge Diaghilev.

Galerie l'Entrepôt

jusqu'au 30 septembre, de 15 h à 19 h,

Expositions des œuvres de Marcel Chirnoaga, Tia Peltz et Marcel Olinescu sur le thème «Le Réalisme Socialiste Roumain».

du 16 septembre au 20 septembre,

Exposition «La Semaine des Arts du Japon».

Congrès

Le Sporting d'Hiver

du 5 au 10 septembre,

53^{ème} Rendez-Vous de Septembre des Assureurs.

Grimaldi Forum

jusqu'au 4 septembre,

XVI^e Congrès Mondial de l'U.I.P.

Fairmont

jusqu'au 5 septembre,

Incentive Kallands - Central UK.

du 10 au 13 septembre,

Bank Now Incentive.

Monte-Carlo Beach Hôtel

du 10 au 13 septembre,

Fuelled Incentive.

Hôtel Hermitage

du 10 au 17 septembre,

Van Cleef & Arpels.

Monte-Carlo Bay

les 12 et 13 septembre,

Séminaire Cardiologues.

Sports

Monte-Carlo Golf Club

le 6 septembre,

Coupe Santero - Stableford.

le 13 septembre,

Coupe Rizzo, Medal.

Triathlon

le 6 septembre,

«Monaco Ironman 70.3». Départ de la course sur la Plage du Larvotto, arrivée Place du Casino.

Football

le 12 septembre, à 19 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Paris Saint Germain.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 25 août 2009, enregistré, le nommé :

- BARANYANKA Patrick

Né 4 février 1963 à Ixelles (Belgique)

De LIBAKARE Ildefonse et de BARANYANKA Marie-Josée

De nationalité burundaise

Sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 10 novembre 2009, à 9 heures, sous la prévention d'escroquerie.

Délit prévu et réprimé par l'article 330 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut du Procureur Général,
 G. DUBES.

(Exécution de l'article 374
 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 25 août 2009, enregistré, le nommé :

- FERONE Michel

Né 10 juin 1966 à Antibes (06)

De nationalité française

Ayant demeuré c/ Mme FRANCOIS - 9, place Auguste Jaubert - 13560 Senas et actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 10 novembre 2009, à 9 heures, sous la prévention d'infraction à la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Délit prévu et réprimé par les articles 1, 2, 21, 22, 23, 24 et 25 de la loi n° 491 du 24 novembre 1948 sur la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut du Procureur Général,
 G. DUBES.

(Exécution de l'article 374
 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 21 août 2009, enregistré le nommé :

- LAFATA Bruno

Né 7 septembre 1963 à La Tronche (38)

De Ange et de ANTONUCCI Fiorella

De nationalité française

Ayant demeuré : 5, rue Princesse Marie de Lorraine - 98000 Monaco,

Et actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 20 octobre 2009, à 9 heures, sous la prévention d'émission de chèques sans provision.

Délit prévu et réprimé par les articles 331-1° et 330 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut du Procureur Général,
 G. DUBES.

(Exécution de l'article 374
 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 25 août 2009, enregistré, le nommé :

- PHILLIPS Rupert

Né 5 juillet 1974 à Chelmsford (Grande-Bretagne)

De Christopher et de LIBERTY-COOK Lorma

De nationalité britannique

Demeurant 18 Liddington Road à Londres (Grande-Bretagne)

Et/ou sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 17 novembre 2009,

à 9 heures, sous la prévention de non remise de comptes.

Délit prévu et réprimé par l'article 35 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945 et par les articles 51-7, 51-9 et 51-13-3° du Code du commerce.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut du Procureur Général,
 G. DUBES.

GREFFE GENERAL

—
EXTRAIT
 —

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Michèle HUMBERT, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge Commissaire de la liquidation des biens de Frédéric SZYMANIAK, a autorisé le syndic Jean-Paul SAMBA à céder de gré à gré à Mme Michèle DAUPHIN l'appartement des époux SZYMANIAK situé à Isola 2000 tel que plus amplement désigné dans les pièces annexées à la requête, pour un montant de 73.000 euros, sous réserve de l'homologation ultérieure de ladite cession par le Tribunal.

Monaco, le 31 août 2009.

Le Greffier en Chef,
 B. BARDY.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO
 Notaire
 4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

—
 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
**«SMP RESTAURANT POLPETTA
 S.A.R.L.».**
 —

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 21 avril 2009, il a été constitué une société à respon-

sabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : S.A.R.L. «SMP RESTAURANT POLPETTA S.A.R.L.».

Objet : La société a pour objet : «RESTAURANT, BAR, DEBIT DE BOISSON» et, généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Siège social : Le siège de la société est fixé à Monaco.

Durée : 99 ans à dater du jour de la réalisation de la condition suspensive.

Gérant : M. Andrea PAGANO, chef de rang, demeurant "Bella Vista" B, numéro 13, boulevard Guynemer, à Beausoleil (Alpes-Maritimes),

Capital social : 15.000 euros divisé en 300 parts de 50 euros chacune.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 4 septembre 2009.

Monaco, le 4 septembre 2009.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO
 Notaire
 4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

—
VENTE DE FONDS DE COMMERCE
 —

Première insertion
 —

Suivant acte ssp en date à Monaco, du 21 avril 2009, réitéré par acte reçu par M^e AUREGLIA-CARUSO, notaire soussigné, le 28 août 2009, M. Leone GUASCO, demeurant 2, rue des Giroflées, à Monte-Carlo et M. Ennio GUASCO demeurant 42, boulevard d'Italie, à Monaco, ont vendu à la S.A.R.L. dénommée «SMP RESTAURANT POLPETTA S.A.R.L.», au capital de 15.000 €, dont le siège est à Monaco, un fonds de commerce de «RESTAURANT, BAR, DEBIT

DE BOISSON», exploité 2, rue Paradis à Monaco, sous l'enseigne «RESTAURANT POLPETTA».

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, en l'étude de M^e AUREGLIA-CARUSO.

Monaco, le 4 septembre 2009.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

—
S.A.M. "JASON"

(Société Anonyme Monégasque)

—
MODIFICATION AUX STATUTS

—
I.- Aux termes d'une délibération prise au siège social, 31, avenue Princesse Grace, à Monaco, le 16 juin 2009, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée «JASON», réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé à l'unanimité, sous réserve des autorisations administratives, de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, de la façon suivante :

ARTICLE 2.

«La société a pour objet exclusif :

La fourniture de services concernant l'assistance à la création, la gestion, l'administration ou le fonctionnement des sociétés étrangères, fondations étrangères ou autres structures étrangères similaires ayant une existence légale ainsi que de trusts, à l'exclusion des activités soumises à une législation ou une réglementation particulières ;

Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement et strictement à l'objet social ci-dessus.

Ces activités s'exerçant conformément aux recommandations et textes en vigueur dans la Principauté de Monaco en matière de gestion et administration de structures étrangères».

II.- Ces résolutions ont été approuvées par arrêté ministériel n° 2009-417 du 7 août 2009, publié au Journal de Monaco, du 14 août 2009.

III.- Un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire précitée et une ampliation de l'arrêté ministériel susvisé, ont été déposés au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 25 août 2009.

IV.- Une expédition dudit acte a été déposée ce jour, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 4 septembre 2009.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

—
Première insertion

—
Aux termes d'un acte reçu le 28 août 2009, par le notaire soussigné, Mlle Katia PODGORNÝ et M. Boris PODGORNÝ, domiciliés tous deux 8, avenue des Papalins, à Monaco, ont cédé, à M. Roland MOUFLARD, domicilié 40, quai Jean-Charles Rey, à Monaco, le fonds de commerce de coiffure pour dames et messieurs, esthétique, vente de colifichets etc..., connu sous le nom de "ODYSSEE 2003", exploité 15, rue Princesse Caroline, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 septembre 2009.

Signé : H. REY.

SNC «RAKOCEVIC & DACHEVA»

Société en Nom Collectif

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE EN NOM COLLECTIF

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 24 septembre 2008, enregistré à Monaco le 24 septembre 2008, folio Bd 30 V, case 3, il a été décidé la constitution d'une société en nom collectif dont les caractéristiques sont les suivantes :

Raison sociale : «SNC RAKOCEVIC & DACHEVA», dénomination commerciale : "THE PRIVILEGE CLUB".

Durée : quatre-vingt-dix-neuf années.

Siège social : 57, rue Grimaldi, Monaco.

Objet :

Toutes prestations de services et d'intermédiaires, dans le domaine du service à la personne, pour ses clients abonnés uniquement, sans émission de titres de transport.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes.

Capital : 2.000 euros, divisé en deux cents parts d'intérêt de dix euros chacune.

Gérant : M. Mido Rakocevic.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 1^{er} septembre 2009.

Monaco, le 4 septembre 2009.

S.A.R.L DIDIER GUILLAUME CLIMATISATION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000,00 euros
Siège social : «L'Impérator»
2, rue des Iris - 98000 Monaco

**AUGMENTATION DE CAPITAL
MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 août 2009, enregistrée à Monaco le 17 août 2009, F°/Bd 77R Case 3, les associés de la S.A.R.L Didier GUILLAUME Climatisation, dont le siège social est à Monte-Carlo, 2, rue des Iris, ont constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2009, enregistrée à Monaco le 4 août 2009 F°/Bd 5R Case 4.

Le capital social est donc porté de la somme de (100 000.-) CENT MILLE euros à la somme de (180 000.-) CENT QUATRE-VINGTS MILLE euros, par apports en numéraires, effectués par versement à due concurrence sur un compte spécifique ouvert au Crédit du Nord Monte-Carlo.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

«ARTICLE 7.

Capital social

(nouvelle rédaction)

Le capital social est fixé à la somme de 180 000.- euros, divisé en CENT QUATRE-VINGTS parts sociales de MILLE euros chacune, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés, à savoir :

- à M. Didier GUILLAUME,
à concurrence de
QUATRE-VINGT-DIX parts numérotées
de 1 à 10 et de 101 à 180, ci. 90 parts ;
- à Mme Annie RAYNIERE,
à concurrence de
QUATRE-VINGT-DIX parts numérotées
de 11 à 100, ci. 90 parts.

- Total : CENT QUATRE-VINGT
parts sociales (180 parts), ci. 180 parts»

Il n'est apporté aucune autre modification aux statuts.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 19 août 2009.

Monaco, le 4 septembre 2009.

MONACO PORT SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30.000,00 euros

Siège social : 25, boulevard Albert I^{er} - Monaco

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un acte de cessions de parts sociales en date du 4 juin 2009, réitéré par acte du 11 août 2009, enregistré à Monaco le 20 août 2009, F°/Bd 16 R Case 5, Mme Hélène BALDUCCHI et M. Pierre Paul BALDUCCHI, ont cédé respectivement 400 parts sociales et 50 parts sociales leur appartement dans le capital de la SARL MONACO PORT SERVICES, à M. Stefano TOSITTI.

Le capital social, toujours fixé à la somme de 30.000 (trente mille) euros, divisé en deux mille (2.000) parts sociales de quinze (15) euros chacune de valeur nominale est désormais réparti comme suit :

- à M. Pierre Paul BALDUCCHI, à concurrence de mille cinq cent cinquante parts, numérotées de 51 à 1.600 ;

- à M. Stefano TOSITTI, à concurrence de quatre cent cinquante parts, numérotées de 1 à 50 et de 1.601 à 2.000.

La raison sociale demeure : «S.A.R.L. MONACO PORT SERVICES».

Il n'est apporté aucune autre modification au pacte social.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 août 2009.

Monaco, le 4 septembre 2009.

“S.C.S ANDREE CALDERONI-LAHCENE & CIE”

devenue «S.C.S. ANDREE SOLAMITO & CIE»

Société en Commandité Simple
au capital de 76.224,51 euros

Siège social : 3, impasse du Castelleretto - Monaco

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 30 avril 2009, les associées de la S.C.S. ANDREE CALDERONI-LAHCENE & CIE ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société comme suit :

- ancienne version : S.C.S. ANDREE CALDERONI-LAHCENE & CIE,

- nouvelle version : S.C.S. ANDREE SOLAMITO & CIE.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 6 août 2009.

Monaco, le 4 septembre 2009.

S.C.S. GIANNI ANGELINI

Société en Commandité Simple
au capital de 30.000,00 euros

Siège social : 41, avenue Hector Otto - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 mai 2009 enregistrée à Monaco le 8 juillet 2009, la société en commandité simple Gianni Angelini a décidé le transfert de son siège social du 41, avenue Hector Otto à Monaco au 20, boulevard de Suisse à Monte-Carlo.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 août 2009.

Monaco, le 4 septembre 2009.

S.A.R.L. JETCAM INTERNATIONAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30.400,00 euros
Siège social : "Les Terrasses du Port"
2, avenue des Ligures - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 28 juillet 2009 enregistrée à Monaco le 25 août 2009, il a été décidé le transfert du siège social : "Les Terrasses du Port" 2, avenue des Ligures au 1, rue du Gabian, "Le Thalès, Bloc A" à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 31 août 2009.

Monaco, le 4 septembre 2009.

**S.A.M. LSO INTERNATIONAL
MONACO**

Siège social : 2, rue du Rocher - Monaco

LIQUIDATION DES BIENS

Les créanciers de la société anonyme monégasque LSO INTERNATIONAL MONACO dont la liquidation des biens a été prononcée par jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco du 28 mai 2009, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre à Mme Bettina RAGAZZONI, Syndic à Monaco, 2 rue de la Lùjèrneta, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion ; ce délai est augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais, les créanciers seront exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Monaco, le 4 septembre 2009.

**S.A.M. SOCIETE MONEGASQUE
D'ENVIRONNEMENT
TECHNOLOGIQUE**

(en abrégé **S.M.E.T.**)

Siège social : «Le Coronado»
20 avenue de Fontvieille - Monaco

LIQUIDATION DES BIENS

Les créanciers de la société anonyme monégasque SOCIETE MONEGASQUE D'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE (en abrégé S.M.E.T.) dont la liquidation des biens a été prononcée par jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco du 9 juillet 2009, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre à M. André GARINO, Syndic à Monaco, 2, rue de la Lùjèrneta, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion ; ce délai est augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais, les créanciers seront exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Monaco, le 4 septembre 2009.

AVIS

HSBC Private Bank (Monaco) SA, SAM au capital de € 151.001.000,- ayant son siège à Monaco, 17, avenue d'Ostende, immatriculée au répertoire du

commerce et de l'industrie de Monaco sous le numéro 97 S 03269, avise le public que la garantie financière qu'elle avait accordée à la société SCS TREVOR GABRIEL & CIE MONACO-VILLAS, exerçant son activité sous la dénomination commerciale « SCS TREVOR GABRIEL & CIE MCO VILLAS » à Monaco 2, avenue Saint Laurent, inscrite au répertoire du commerce et de l'industrie de Monaco sous le n° 04 S 04274, au titre de son activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, a pris fin le 31 août 2009.

Les créances, s'il en existe, devront être produites entre les mains de HSBC Private Bank (Monaco) S.A., dans les trois mois à compter de la date de publication du présent avis.

Monaco, le 4 septembre 2009.

**S.A.M. «SOCIETE MONEGASQUE
D'EXPLOITATION DE BAR ET DE
RESTAURATION»**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 152.000 euros
Siège social : 20, boulevard Rainier III - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la S.A.M. «SOCIETE MONEGASQUE D'EXPLOITATION DE BAR ET DE RESTAURATION», en abrégé S.A.M. «SMEBR», sont convoqués au Cabinet VIALE, 12, avenue de Fontvieille, à Monaco, le lundi 28 septembre 2009, à

18 h 30, en assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un co-liquidateur.

Le Conseil d'Administration.

ASSOCIATIONS

**RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE
ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration datée du 4 juillet 2009 de l'association dénommée «ASSOCIATION DES SUPPORTERS DES EQUIPES DE LA FEDERATION MONEGASQUE DE TENNIS» sise à Monaco, 17, boulevard Albert 1^{er}, ayant pour objet :

«Fédérer et animer les supporters des équipes de la Fédération Monégasque de Tennis (FMT)».

**ASSOCIATION DES EXPLOITANTS
DE TAXIS INDEPENDANTS DE
MONACO**

Nouveau siège social : «Maison Cimavilla», 2, rue des Orangers - 98000 Monaco.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 28 août 2009
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	7.599,84 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	5.352,25 EUR
Monaco Valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	391,59 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	19.554,01 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	279,75 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.421,40 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.951,37 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.272,23 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.858,20 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.248,30 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.106,45 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.280,29 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.158,61 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	891,20 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	729,50 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.330,64 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.025,33 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.152,09 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	803,51 EUR
Capital Long Terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.122,57 EUR
Monaco Globe Spécialisation				
Fonds à 5 compartiments :				
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.311,69 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	289,96 USD
Compartiment Sport Bond Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	600,35 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.109,65 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.151,13 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.872,18 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	877,54 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.846,75 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.504,50 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	793,99 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	618,28 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	990,39 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	970,94 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	958,38 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.082,89 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.021,93 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 1 ^{er} septembre 2009
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.796,65 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	514,10 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 30 juin 2009
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	8.746,73 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00